



**Décision arrêtant la liste des personnes
Autorisées à exercer à titre provisoire en France
la profession d'aide-soignant à compter du 30 juillet 2022**

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 prescrivant des mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu l'instruction n° DGOS/RH1/2022/135 du 17 juin 2022 relative à l'accélération du calendrier de diplomation pour les infirmiers et les aides-soignants, à l'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant et aux autres dispositifs existants permettant de faire face aux tensions dans les établissements de santé et médico-sociaux (ESMS) ;

Vu la demande de délivrance d'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'Aide-soignant transmise par leur institut de formation au nom des intéressé(e)s et attestant qu'ils remplissent les conditions prévues au I. de l'article 1^{er} de l'arrêté du 10 juin 2022 susvisé ;

Par ces motifs,

DECIDE

Une autorisation d'exercice provisoire de la profession d'aide-soignant est accordée aux élèves dont les noms suivent jusqu'au 16 septembre 2022, date de publication des résultats du jury plénier du 14 septembre (à consulter sur le site de la DREETS Occitanie).

IFAS de Lannemezan, demande transmise le 29 juillet 2022

ARROUY	Magali
BACQUE	Cécile
BARD	Sabrina
BRANCO	Angélique
CANO	Pauline
CASALAS	Maud
CASTILLON	Lionel
DA FONSECA BRAZ	Pauline
DA SILVA	Elodie
DARNE	Lionel
DAUTAN	Isabelle
DECHA	Véronique
DESORMEAUX	Estelle
DRGAS	Océane
DUCLOS	Léa
ESTRAMPES	Sabrina
FEDERICCI	Tiffany

GIBRAC
LARRIEU
MATTE
OTTO
RABILLER
SABINOTTO
SAMARAN
SKRIVANEK
TERRAUBE
THURIES

Tifany
Coralie
Loétitia
Anaïs
Othily
Mallorie
Delphine
Séphanie
Laura
Mildalises

Pour Le Préfet d'Occitanie,
Pour le Directeur Régional de l'Economie, de
l'Emploi, du Travail et des solidarités
La Coordinatrice des Formations Paramédicales

Valérie LECHARDOY

